Nations Unies A/56/438–S/2001/938

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
4 octobre 2001
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-sixième session
Point 166 de l'ordre du jour
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année

Lettre datée du 3 octobre 2001, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à appeler votre attention sur les derniers incidents qui se sont produits dans la campagne de terreur contre Israël que continuent de mener les Palestiniens.

Hier soir, aux environs de 19 h 15 (heure locale), deux terroristes palestiniens munis de grenades à main et d'armes automatiques se sont infiltrés dans la communauté israélienne d'Alei Sinai, où ils ont tué un couple d'Israéliens – Liron Harpaz, âgé de 19 ans, et Assaf Itzhaki, âgé de 21 ans – et fait 15 blessés. Ils se sont ensuite barricadés dans la maison et, pendant plusieurs heures, ont lancé des tirs nourris contre les forces israéliennes avant d'être maîtrisés. L'organisation terroriste Hamas a revendiqué la responsabilité de cette attaque.

Plus tôt dans la journée d'hier, peu après 9 heures (heure locale), une voiture piégée a explosé à Talpiot, quartier situé au sud de Jérusalem, blessant plusieurs piétons. Le véhicule, qui était garé dans un petit parking près d'un immeuble d'habitation, contenait, outre une bombe de 12 kilos, un bidon de gaz propane liquide, des balles pour fusil automatique, des roulements à bille, des clous et d'autres pièces de métal destinées à amplifier l'effet létal de l'explosion. Le jihad islamique a revendiqué la responsabilité de cette explosion.

Dans un autre incident encore, des francs-tireurs palestiniens ont ouvert aujourd'hui le feu sur plusieurs fidèles juifs qui se trouvaient à l'extérieur du Caveau des patriarches, un sites sacré entre tous aussi bien pour les juifs que pour les musulmans, et ils ont blessé quatre femmes. Celles-ci, qui se rendaient au site pour célébrer la fête juive des Tabernacles, ont été évacuées vers des hôpitaux voisins.

Ces attaques constituent les plus récents incidents enregistrés dans la guerre terroriste que les Palestiniens continuent de mener sans répit depuis plus d'un an. J'ai parlé en détail d'attaques précédentes dans mes lettres datées du 24 septembre 2001 (A/56/406-S/2001/907), du 20 septembre 2001 (A/56/386-S/2001/892), du 17 septembre 2001 (A/56/367-S/2001/875), du 7 septembre 2001 (A/56/346-S/2001/858), du 4 septembre 2001 (A/56/331-S/2001/840), du 30 août 2001 (A/56/325-S/2001/834), du 27 août 2001 (A/56/324-S/2001/825), du 13 août 2001

01-56520 (F) 041001 041001
** 0 1 5 6 5 2 0 **

(A/56/294-S/2001/787), du 9 août 2001 (A/56/286-S/2001/780), du 8 août 2001 (A/56/280-S/2001/775), du 6 août 2001 (A/56/272-S/2001/768), du 27 juillet 2001 (A/56/225-S/2001/743), du 26 juillet 2001 (A/56/223-S/2001/737), du 17 juillet 2001 (A/56/201-S/2001/706), du 13 juillet 2001 (A/56/184-S/2001/696), du 3 juillet 2001 (A/56/138-S/2001/662), du 2 juillet 2001 (A/56/131-S/2001/656), du 21 juin 2001 (A/56/119-S/2001/619), du 19 juin 2001 (A/56/98-S/2001/611), du 18 juin 2001 (A/56/97-S/2001/604), du 13 juin 2001 (A/56/92-S/2001/585), du 11 juin 2001 (A/56/91-S/2001/580), du 4 juin 2001 (A/56/85-S/2001/555), du 30 mai 2001 (A/56/81-S/2001/540), du 25 mai 2001 (A/56/80-S/2001/524), du 18 mai 2001 (A/56/78-S/2001/506), du 11 mai 2001 (A/56/72-S/2001/473), du 9 mai 2001 (A/56/69-S/2001/459), du 1er mai 2001 (A/55/924-S/2001/435), du 23 avril 2001 (A/55/910-S/2001/396), du 16 avril 2001 (A/55/901-S/2001/364), du 28 mars 2001 (A/55/863-S/2001/291), du 27 mars 2001 (A/55/860-S/2001/280), du 26 mars 2001 (A/55/858-S/2001/278), du 19 mars 2001 (A/55/842-S/2001/244), du 5 mars 2001 (A/55/821-S/2001/193), du 2 mars 2001 (A/55/819-S/2001/187), du 14 février 2001 (A/55/787-S/2001/137), du 13 février 2001 (A/55/781-S/2001/132), du 2 février 2001 (A/55/762-S/2001/103), du 25 janvier 2001 (A/55/748-S/2001/81), du 23 janvier 2001 (A/55/742-S/2001/71), du 28 décembre 2000 (A/55/719-S/2000/1252), du 22 novembre 2000 (A/55/641-S/2000/1114), du 20 novembre 2000 (A/55/634-S/2000/1108) et du 2 novembre 2000 (A/55/540-S/2000/1065).

L'État d'Israël tient les dirigeants palestiniens pour responsables de ces attaques dans la mesure où ils incitent implacablement la population à la violence, sont en collusion ouverte avec des groupes terroristes déclarés et refusent catégoriquement de prendre des mesures concrètes à l'encontre de terroristes notoires. Depuis que, voici un an, la violence a éclaté, l'Autorité palestinienne a libéré des terroristes qui purgeaient des peines de prison, les a ouvertement aidés et encouragés à commettre des agressions meurtrières et leur a donné asile dans le territoire sous son contrôle, tout en continuant à prétendre respecter un cessez-le-feu fictif.

La plus récente de ces déclarations vides de sens remonte à la semaine dernière, faisant suite à une réunion tenue par le Président Yasser Arafat et le Ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès. Après l'appel au cessez-le-feu du Président Arafat, Israël a mis en oeuvre plusieurs mesures tendant à améliorer la situation du peuple palestinien, conformément aux accords conclus. Or les attaques se sont poursuivies sans perdre de leur intensité.

Israël prend note du fait que le Président Arafat a condamné l'attaque d'Alei Sinai, non sans rappeler que les mots ne suffisent pas et qu'ils doivent être étayés par un effort concerté et perceptible en vue de calmer la situation sur le terrain. Comme le montrent les événements des quelques derniers jours, les condamnations prononcées par les dirigeants palestiniens et les appels au cessez-le-feu sont des déclarations vides, coupées de la réalité qui prévaut dans la rue et visant à cacher le fait que les Palestiniens continuent de soutenir les opérations terroristes.

Israël demande une fois de plus aux dirigeants palestiniens de s'acquitter des obligations juridiques qu'ils ont prises nombre de fois de renoncer à l'emploi de la force et au terrorisme et de contrôler et châtier ceux qui se livrent toujours à de telles pratiques. Par ailleurs, Israël demande à la communauté internationale de prendre des mesures pour éradiquer ce terrorisme et ceux qui le soutiennent dans le cadre de la campagne mondiale menée contre le terrorisme et pour contraindre l'Autorité palestinienne à remplir l'obligation qui lui incombe d'empêcher que son

territoire ne serve de base pour monter des opérations terroristes et pour l'amener à reprendre la voie de négociations pacifiques.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, au titre du point 166 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent
(*Signé*) Yehuda **Lancry**